

Intitulé de l'UE	Valorisation de l'engagement étudiant
Section(s)	- (0 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Mélissa ANDERLIN	15	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Valorisation de l'engagement étudiant	15h	Mélissa ANDERLIN

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Valorisation de l'engagement étudiant : 15h de travaux

Langue d'enseignement
Valorisation de l'engagement étudiant : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession • Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société • Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover • Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

Acquis d'apprentissage spécifiques
Au terme de sa formation, l'étudiant aura mené à bien le projet négocié et validé par le titulaire de l'AA et respecté l'ensemble des balises définies dans le contrat VAA.

Contenu de l'AA Valorisation de l'engagement étudiant
Le projet proposé par l'étudiant dans le cadre de l'AA « Valorisation de l'engagement étudiant » devra répondre aux conditions suivantes :

- Le projet sera impérativement en lien avec les compétences et missions de son futur métier ;
- Le projet ne pourra pas être (ou avoir été) valorisé dans une autre activité d'apprentissage ;
- Le projet ne pourra faire l'objet d'aucune rémunération par une quelconque association, école, structure ou entreprise ;
- Le volume horaire devra être négocié avec le titulaire de l'AA en fonction du type de projet, du caractère individuel ou collectif, ...)
- L'étudiant devra effectuer des retours en cours de réalisation selon un calendrier établi avec le titulaire
- Le projet devra s'inscrire dans une certaine continuité précisée dans « une ligne du temps »

Dépôt du projet

L'(les) étudiant(s) déposera(ont) un dossier écrit de présentation auprès du titulaire de l'AA **au plus tard au retour des vacances de printemps de l'année de fin de cycle.**

Dans ce dossier, l'étudiant précisera

- le titre ainsi qu'une brève présentation du projet
- les actions déjà menées pour la mise au point du projet
- les compétences de son référentiel métier et/ou missions qu'il estime travailler grâce à son projet en plus de celles ciblées par l'AA (citées ci-dessus)
- les acquis d'apprentissage spécifiques qu'il veut aborder:
- ses motivations et objectifs de développement personnel qu'il vise à travers son projet
- un calendrier, des échéances précises sur une ligne du temps
- la répartition précise des tâches et rôles de chaque étudiant dans le cadre d'un projet collectif
- les critères d'(auto)évaluation des compétences, acquis d'apprentissage, objectifs de développement personnel,...) qu'il présentera sous forme d'une grille d'(auto)évaluation

L'équipe pédagogique reste souveraine quant à l'acceptation du projet de l'étudiant. Pour cette raison, ce document « Contrat de valorisation de l'engagement étudiant » devra être négocié, complété et signé par l'étudiant et le titulaire de l'AA.

Suivi du projet

L'étudiant et le titulaire détermineront, dans le contrat, les modalités de suivi du projet en cours de réalisation (calendrier, concertations, remédiations éventuelles, ...) en fonction des besoins.

Méthodes d'enseignement

Valorisation de l'engagement étudiant : approche par projets

Supports

Valorisation de l'engagement étudiant : contrat VEE

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	L'évaluation portera sur - un dossier reprenant sa grille d'(auto)-évaluation qu'il complètera en concertation avec le(s) titulaire(s) de l'AA ; - la grille d'évaluation du titulaire complétée et discutée avec l'étudiant ; - une présentation orale du bilan de son projet devant les pairs et/ou les enseignants de l'AA sur base de photos, réalisations menées, évaluations,... pourra être demandée par le titulaire de l'AA en fonction du type de projet, des échéances, etc. L'AA "Valorisation de l'engagement de l'étudiant" sera validé si le projet est effectivement mené et accompagné d'une auto-évaluation circonstanciée.

Année académique : **2019 - 2020**